



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 7 - Exercice 2018 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

Exercice 2018
Cotes et produits irrécouvrables
Admissions en non-valeur et abandons de créances

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	28/11/2018	Favorable unanime

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 127 291,91 € TTC sur le Budget Principal.

Admissions en non-valeur et abandons de créances

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour «à meilleure fortune».

Les créances éteintes sont quant à elles des effacements définitifs de dettes suite à un jugement de surendettement ou une liquidation judiciaire.

Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29 juin 1987, M. le Chef du Service Comptable soumet au Conseil Municipal un état des taxes, redevances ou droits divers qu'il ne peut recouvrer pour différents motifs.

L'irrécouvrabilité peut notamment trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec des tentatives de recouvrement (débiteur insaisissable par exemple).

Il vous est présenté un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 127 291,91 € TTC sur le Budget Principal.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2018 et inscrits sur les imputations 65.6541/6542.20200.

Motifs des admissions en non-valeur et des abandons de créances

Nature	Nombre	Montant
Budget Principal - Créances éteintes		
Insuffisance actif	17	3 380,16 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	131	8 417,32 €
Clôture insuffisance actif sur RJ LJ	14	614,02 €
TOTAL	162	12 411,50 €
Budget Principal - Admissions en non-valeur		
PV carence	94	32 193,49 €
Poursuite sans effet	360	45 895,84 €
Personne disparue	75	19 739,03 €
RAR inférieur au seuil de poursuite	270	3 868,04 €
Clôture insuffisance actif sur RJ / LJ	8	1 854,75 €
NPAI et demande de renseignement négative	69	11 329,26 €
TOTAL	876	114 880,41 €

Tranches de montant des admissions en non-valeur et des abandons de créances

Tranches	Nombre de pièces	Montant
Budget Principal - Créances éteintes		
< strictement à 100	135	4 961,04 €
>ou égal à 100 et < strictement à 1 000	27	7 450,46 €
TOTAL	162	12 411,50 €
Budget Principal - Admissions en non-valeur		
< strictement à 100	703	16 191,00 €
>ou égal à 100 et < strictement à 1 000	159	70 843,34 €
>ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	13	21 938,52 €
>ou égal à 5 000	1	5 907,55 €
TOTAL	876	114 880,41 €

Nature des abandons de créances

Nature	Nombre de pièces	Montant
Restauration scolaire	301	9 728,70 €
Créances diverses	206	20 818,44 €
Maisons de quartier	95	1 857,32 €
Loyers	85	16 574,89 €
Fourrière	73	49 857,28 €
Crèches	45	1 272,42 €
Occupations du domaine public	37	12 665,22 €
Bibliothèques	34	2 106,14 €
TOTAL	876	114 880,41 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions présentées et d'admettre ces produits en non-valeur, d'accepter ces abandons de créances et d'en donner décharge à M. le Chef du service comptable.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



 Danielle DARD.

Préfecture du Doubs
 Recu le 20 DEC. 2018
 Contrôle de légalité


Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0